

Adresse faisant état des dons patriotiques offerts par les citoyens du directoire du district d'Evau, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse faisant état des dons patriotiques offerts par les citoyens du directoire du district d'Evau, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 358-359;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18317_t1_0358_0000_10

Fichier pdf généré le 04/10/2019

faire passer, nous te l'envoyons, tu voudras bien la remettre au receveur des dons patriotiques.

Nous ferons parvenir à la commission des revenus nationaux l'état des dons patriotiques déposés audit comité, et, leur emploi.

Nous joignons à cet envoi une décoration militaire.

Salut et fraternité.

GIRARD, *agent national et 4 autres signatures.*

c

Les administrateurs du district de Langres [Haute-Marne] se plaignent de ce qu'on laisse manquer de fonds l'hospice militaire de Langres.

Renvoyé aux comités des Finances et des Secours, pour en faire un prompt rapport (57).

5

Les administrateurs du district de Domfront [Orne] félicitent la Convention sur ses principes et sur ses travaux et lui annoncent que quinze lots de biens d'émigrés, estimés 109320 L ont été vendus 332148 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (58).

6

Les administrateurs du district d'Évaux, département de la Creuse, font passer à la Convention nationale l'état des dons patriotiques offerts par les citoyens de leur arrondissement, consistant en 1192 chemises, 339 paires de bas, 147 livres trois-quarts de charpie, 31 pièces d'argent, 1003 L 15 s. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (59).

[Les administrateurs composant le directoire du district d'Évaux au président de la Convention nationale, le 9 brumaire an III] (60)

Au président de la Convention nationale,

Nous te prions, citoyen président, de nous servir d'organe auprès de la Convention nationale, pour lui faire connoître les dons patrio-

tiques de ce district; tu en trouveras le détail dans la délibération prise par cette administration le 12 vendémiaire, et cy jointe.

Dis à la Convention que les citoyens de ce district lui sont toujours restés fidèles, qu'ils ont toujours vécu et mourront en républicains; leurs offrandes sont peu considérables; mais ils sont peu fortunés, et ont tout perdu cette année par le fléau de la grele, et l'intempérie des saisons; ces malheurs n'ont fait que ranimer leur confiance dans la convention nationale.

Suivent trois signatures.

[Extrait des registres des délibérations du directoire du district d'Évaux, séance publique du 12 vendémiaire an III] (61)

Vu l'état présenté par Nicolas Souchard désigné par cette administration pour recevoir les offrandes des communes et citoyens de ce district du quel il résulte qu'il a reçu :

Onze cents quatre vingt douze chemises

Trois cents trente neuf paires de bas

Cent quarante sept livres trois quarts, charpi ou paille

Trente une pieces d'argents

Mil trois livres quinze sols en assignats

Une garniture d'habit de boutons

jeaunes

Treize aulnes et demi de toile

Vingt draps de lits

Deux nappes

Une paire de guettres

Une veste

Trois aulnes un quart de camelot blanc

Trois ceinturons

Un fusil avec sa bayonnette

Deux pistolets

Deux gibernes

Vingt neuf pair de soulliers

Vingt cols

Douze livres chanvres

Un bon d'une couverture

Qu'il a versé dans le magasin militaire, mil cinquante cinq chemises, trois cents trente quatre paires de bas, deux cols, deux gibernes, trois ceinturons, et remis à l'administration les trente une pieces d'argenteries

Et qu'il se trouve encore nanti de cent quarante six chemises, cinq paires de bas

Cent quarente sept livres trois quarts charpi ou peille

Mil trois livres quinze sols en assignats

De la garniture de boutons

De toilles, draps, nappes, veste, guettres, camelot, fusils pistolets, soulliers, et bon de couvert sus ennoncés.

Le directeur du district, oui l'agent national arrete ce qui suit :

ART. PREMIER. – Le directoire du district consent decharge audit Nicolas Souchard des dittes trente une pieces d'argenterie.

(57) P.-V., XLIX, 259.

(58) P.-V., XLIX, 259. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).

(59) P.-V., XLIX, 259. C 323, pl. 1380, p. 19.

(60) C 323, pl. 1380, p. 18.

(61) C 323, pl. 1380, p. 17. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).

ART. 2. – Le dit Souchard versera les mil trois livres quinze sols en assignats et bon de couverte sus énoncé en la caisse du receveur de ce district lequel les portera en recette comme dons patriotiques et en donnera un reçu audit Souchard.

ART. 3. – Le dit Souchard versera le surplus des offrandes dans le magasin militaire et le garde magasin lui en fournira un reçu, ainsi que des objets qui y ont été précédemment remis.

ART. 4. – Le garde magasin marquera à l'instant de la réception les souliers comme provenant de dons patriotiques.

ART. 5. – Lorsque le dit Souchard aura effectué ces versements, il présentera au visa de cette administration les décharges qui lui auront été données par le receveur de ce district et le garde magasin, et déposera aux archives de ce district le registre ou sont inscrits les communes et citoyens qui ont fait les dits dons, ces décharges ainsi visées luy tiendront lieu de décharge définitive.

ART. 6. – Ampliation de la présente délibération sera transmis à la Convention nationale à la commission de l'organisation du mouvement et des armées de terre, à celle des secours publics, au citoyen Souchard, au receveur de ce district et au garde magasin.

Certifié Conforme.

LULER

7

L'agent national près le district de Barcelonnette [Basses-Alpes], annonce à la Convention que, pendant la deuxième décade de vendémiaire, des biens nationaux estimés 9 929 L. ont été vendus 30 136 L et que des articles du mobilier des églises estimés 1 337 L 15 s., ont été vendus 3 790 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (62).

8

L'agent national près le district d'Aunton, [Saône-et-Loire] informe la Convention que le prix des biens d'émigrés, vendus jusqu'à ce jour dans son arrondissement, est de 3 951 830 L, et qu'ils n'étoient estimés que 1 478 520 L 16 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (63).

(62) P.-V., XLIX, 260. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).

(63) P.-V., XLIX, 260. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).

9

L'agent national près le district de Bagnères [Hautes-Pyrénées] écrit à la Convention, que le domaine du ci-devant seigneur de Beaudan émigré, divisé en un grand nombre de petits lots, a été adjugé à 196 400 L, sur une estimation de 60 559 L 3 s. 1 d., et que pendant la dernière décade de vendémiaire, un petit bien appartenant à un sujet du tyran espagnol, estimé 488 L, a été vendu 2 325 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (64).

10

L'agent national près le district de Chignon [Indre-et-Loire], annonce à la Convention que pendant le mois de vendémiaire, il s'est vendu des biens nationaux d'émigrés pour la somme de 2 138 29 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (65).

11

L'agent national près l'administration du district de Chaumont [Haute-Saône], adresse à la Convention l'état général des ventes des biens nationaux et d'émigrés, qui ont eu lieu dans ce district jusqu'au premier brumaire, troisième année de la République; d'où il résulte que les domaines nationaux, estimés 3 487 724 L, ont été vendus 5 965 613 L et que l'adjudication des biens des émigrés se porte à 304 577 L sur une estimation de 187 998 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (66).

12

L'agent national près le district de Tarbes [Hautes-Pyrénées] écrit à la Convention que, pendant la dernière décade de vendémiaire, quarante lots d'émigrés, estimés 61 760 L ont été vendus 149 035 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (67).

(64) P.-V., XLIX, 260. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).

(65) P.-V., XLIX, 260.

(66) P.-V., XLIX, 260-261. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).

(67) P.-V., XLIX, 261. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).